

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mille dix

et le 25 mars 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique -. MME EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - **ADJOINTS**  
MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - Mme CUCCIA Andrée - M. BONO Guy - Mme MICHEL Françoise – MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : MM. VULPIAN Patrice - NIOX Christian - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David -

**ABSENTS** : M. BERTON Christian - Melles BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

**N° 34/10 - AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2009**

Vu les articles R2311-11 et R2311-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur SAMBAIN présente au Conseil Municipal le résultat de l'exercice et propose les affectations suivantes, sachant que les excédents de fonctionnement cumulés sont affectés, en priorité, aux réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent.

## **COMMUNE**

L'excédent de fonctionnement cumulé réalisé en 2009 sur la Commune est de 2 224 176.28 € (résultat 2009 1 692 312.81 € + résultat reporté des années précédentes 531 863.47 €).

Il convient d'affecter ce résultat comme suit:

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 224 176.28
Article 1068 – Autres réserves	1 000 000.00

Les sommes seront reprises au budget primitif 2010 ;

## **ZONE DU SALAT**

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter ;

## **ZONE DE LA CHAPELETTE**

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter ;

## **SERVICE DES POMPES FUNEBRES**

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter ;

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour du groupe majoritaire, 5 abstentions du groupe «Construisons l'avenir » et 1 abstention du groupe « l'Alternative Tout Simplement » en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 25 mars 2010.

LE MAIRE